

sur 5)

ICANN70 | Forum virtuel de la communauté – Rédaction du communiqué du GAC ICANN70 (2 sur 5)
Mercredi 24 mars 2021 – 14h30 à 16h00 EST

GULTEN TEPE : Bienvenue encore une fois. Manal, vous avez la parole.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Gulden et bienvenue tout le monde.

Nous passons maintenant à la section où l'on s'était laissé pendant la séance précédente.

FABIEN BETREMIEUX : Je voulais dire que nous avons incorporé deux réformes de modifications qui ont été demandées. Une des modifications a été demandée par les États-Unis, un paragraphe qu'on avait déjà lu.

GULTEN TEPE : Fabien, désolée, pourriez-vous parler un peu plus près du micro ou changer votre casque ?

FABIEN BETREMIEUX : Je ne suis pas sur mon ordinateur normal. J'espère que vous m'entendez mieux maintenant.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

sur 5)

FR

Comme je disais, une suggestion et une suggérée par les États-Unis dans le chat juste avant la pause. Voilà, c'est inclus dans le paragraphe de l'avis du GAC sur les alertes précoces.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Fabien. C'est le texte qui est en vert, n'est-ce pas ?

« Les membres du GAC prennent note de l'importance et de l'opportunité de participation équitable et égalitaire dans le SPIRT de la part de toutes les communautés intéressées de l'ICANN. » Ceci a été pris du texte que nous avons partagé avec le Conseil d'Administration. Avançons maintenant.

Voilà l'autre ajout. Merci de la montrer maintenant. La phase dit : « Toutefois, d'autres considèrent qu'une telle rédaction n'a pas le soutien des statuts de l'ICANN et on considère que tout manuel de candidature futur devrait être cohérent avec les statuts constitutifs. » Je crois que le sens de la phrase est le même. Elle est mieux rédigée.

Vous avez des commentaires à propos des deux modifications que je viens de signaler ?

Je crois qu'on allait commencer avec les candidatures communautaires. « Pour ce qui est des candidatures communautaires, certains membres du GAC ont manifesté leur accord pour l'alignement du GAC avec les positions d'At-Large dans la déclaration de la minorité de l'ALAC, notamment en ce lié au CPE. » Des commentaires sur ce

sur 5)

paragraphe? Kavouss, j'assume que votre main levée est une ancienne main.

On passe alors au paragraphe suivant. « Enfin, pour ce qui est des mécanismes de dernier ressort et des enchères, les membres du GAC ont soutenu la déclaration de la minorité de l'At-Large sur l'annulation des enchères de dernier ressort et ces candidatures devraient être supplémentaires, non seulement dans les ensembles conflictuels. » OK.

« Les membres du GAC ont débattu des prochaines étapes potentielles à considération du GAC, y compris la révision de l'avis envisagé par l'At-Large pour l'ICANN70 qui pourrait être la base pour des commentaires par consensus du GAC dans le prochain processus de commentaires publics, deuxièmement, une déclaration intersession potentielle du GAC au Conseil conjointement ou séparément de l'ALAC et troisièmement, un avis consensuel du GAC potentiel au Conseil avant que le Conseil vote sur le rapport final du PDP des SubPro. » Des commentaires? S'il n'y a en pas, on a reçu un texte d'Olivier. La Commission européenne, s'il vous plaît, allez-y.

COMMISSION EUROPÉENNE : Olivier Bringer. Excusez-moi, j'étais en muet.

Je crois que dans la réunion avec le Conseil d'hier, on a eu un échange intéressant sur les recommandations de la CCT et les différentes démarches dont il faut tenir compte avant la nouvelle série de gTLD. Il y avait cette proposition que les différentes actions soient suivies, non

sur 5)

FR

seulement nous au GAC mais que tout le monde puisse savoir quelles sont les différentes actions. Alors, je me demande si nous pouvons faire une référence à cet outil de suivi ou peut-être que ceci est mentionné autre part.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, Fabien, allez-y s'il vous plaît.

FABIEN BETREMIEUX : Nous continuons, nous faisons défiler. Et il y a le texte proposé par le Royaume-Uni pour ce qui est de la révision CCT. C'est une section à laquelle on va arriver plus tard.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci de le signaler. Il semblerait, Olivier, qu'on va aborder la question plus tard.

COMMISSION EUROPÉENNE : D'accord, c'est bien.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Lorsqu'on discutera de cette section, on le verra. Merci Olivier.

S'il n'y a pas d'autres choses à débattre sur les questions d'importance pour le GAC, nous passons à l'avis par consensus du GAC au Conseil d'Administration sur les séries ultérieures. Nous n'avons pas encore reçu le texte, n'est-ce pas ? Alors, nous allons passer à la

sur 5)

révision de la CCT et les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD.

IRAN : Manal, ma main est levée.

Si vous me permettez de revenir à la phrase proposée par les États-Unis lorsqu'on parle de la cohérence avec les statuts ; on peut y revenir ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Votre main était levée pendant la pause, alors j'ai pensé que ce n'était pas une nouvelle main.

IRAN : C'est une nouvelle main.

Le texte proposé par les États-Unis : « Certaines personnes... » « D'autres personnes en ligne avec les statuts », qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que le groupe précédent voulait quelque chose qui n'était pas cohérent avec les statuts. C'est une analyse philosophique si vous voulez. Si un groupe mentionne que le résultat doit être cohérent avec les statuts et qu'un autre groupe dit autre chose, on pourrait interpréter que ce groupe-là considère qu'il y a quelque chose qui n'est pas cohérent avec les statuts constitutifs. Alors je ne suis pas d'accord avec l'ajout de ce texte, « cohérent avec les statuts », parce qu'on peut interpréter que la première partie a

sur 5)

voulu faire quelque chose qui n'était pas cohérent avec les statuts. Je ne suis pas d'accord d'ajouter cette dernière partie. C'est un point difficile, alors je préfère le supprimer.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. Je préfère cette proposition. Depuis le « end » jusqu'à la fin de la phrase, vous trouvez que c'est bien ? Susan, allez-y s'il vous plaît.

ÉTATS-UNIS : Merci Manal.

À la lumière du débat que nous avons mené pour refléter la diversité d'opinions avant la pause et dans le chat comme Jorge l'a mentionné, j'étais d'accord et je crois que Fabien a soutenu la proposition également. On a décidé de suggérer de limiter le texte sur les alertes précoces et l'avis du GAC et qu'on pourrait adopter ce texte pour ce qui est de la recommandation 30.6 et ainsi éviter le texte sur la recommandation 30.4, le texte entier. Voilà, c'est ce que l'on propose.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Susan.

Alors on peut le laisser entre crochets. Jorge, vous êtes dans la salle aussi ? Alors, on va le marquer pour suppression jusqu'à ce que toutes les opinions soient représentées dans la salle. Et là, on peut finir la

sur 5)

suppression, d'accord ? Vous voulez faire un commentaire à cet égard, pour ou contre ?

IRAN : Je n'ai pas de problème à supprimer toute la phrase jusqu'à 30.6.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je sais Kavouss.

IRAN : Mais je ne comprends pas le terme « harbor ». Qu'est-ce que cela veut dire en anglais ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Le texte est proposé pour sa suppression, alors on va décider s'il reste là ou non.

Je vois que Jorge confirme qu'il est dans la salle. Jorge, on fait la proposition de supprimer le texte que l'on a surligné – excusez-moi, il est sur l'écran, voici le texte qui parle de la recommandation 30.4 – et ne laisser que le texte lié à la recommandation 30.6. Si on est tous d'accord et qu'il n'y a pas d'objection, on peut supprimer ce texte qui est entre crochets. Merci Jorge pour votre flexibilité.

Je ne sais pas si vous étiez dans la salle lorsque Kavouss a signalé que si on souligne qu'une opinion est cohérente avec les statuts de l'ICANN, ceci irait contre l'autre opinion et cela suggérerait... Les États-

sur 5)

Unis ont demandé de supprimer toute la phrase. On va donc supprimer cette partie.

Pour ce qui est des alertes précoces et de l'avis du GAC, je crois qu'il faut le mettre en minuscules en relation avec la recommandation 30.6. « Certains membres du GAC ont proposé le texte de compromis présenté par le GAC étant donné qu'il n'est pas toujours possible pour un candidat d'aborder une préoccupation spécifique exprimée dans une alerte précoce du GAC. »

Maintenant, nous passons au texte que nous allons analyser sous la rubrique « Avis du GAC au Conseil d'Administration » sur le CCT et les séries ultérieures de nouveaux gTLD. « En vertu de l'avis du GAC de Montréal ICANN66 et des discussions ultérieures avec le Conseil de l'ICANN, la dernière le 23 mars au cours de l'ICANN70, le GAC essaie de trouver une approche coordonnée sur la mise en œuvre des recommandations spécifiées de la révision de la CCT avant le lancement potentiel d'une nouvelle série de nouveaux gTLD. Le GAC dans son avis au Conseil, à la lumière des discussions entre le Conseil et le GAC au cours de l'ICANN70, conseille d'actualiser le GAC sur la considération en cours de cet avis et en particulier les recommandations marquées comme des prérequis ou de haute priorité, à savoir 1, 5, 7, 9, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 et 35 pour reconnaître l'attribution de quelques recommandations faites à l'organisation et à la communauté de l'ICANN en plus de celles faites au Conseil d'Administration. Le GAC apprécierait le fait de voir un tableau identifiant le statut de chaque

sur 5)

recommandation en termes des responsables de sa mise en œuvre et quand on espère pouvoir mettre en œuvre ou compléter ces recommandations. »

Y a-t-il des commentaires sur la partie de l'avis? Je dois lire les fondements aussi. Si vous permettez, je vais lire les fondements. Nigel, si vous voulez prendre la parole, allez-y.

ROYAUME-UNI :

Bonsoir. Je suis Nigel Hickson du Royaume-Uni.

Je crois que les fondements sont une copie des fondements précédents de cet avis. Et il faudrait les mettre à jour, enfin faire une légère mise à jour. Si vous me permettez, je pourrais présenter un commentaire. J'espère bien que ce texte pourra être amélioré par les suggestions des autres personnes ici présentes. Je parle en particulier du texte que la Commission européenne, Olivier, a mentionné lorsqu'il a parlé de l'outil de suivi ou d'un document. Mais je crois que la phrase « outil de suivi » est bien meilleure que le mot « document » dans l'esprit de ce dont nous avons discuté hier avec le Conseil d'Administration. L'idée est d'avoir un document nous permettant de faire un suivi de qui met en œuvre, qui ne met pas en œuvre, comment cette mise en œuvre est menée à bien, etc. Voilà le sens d'un outil de suivi.

Merci beaucoup.

sur 5)

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Nigel. J’essaie de voir si nous demandons ici un point ou deux points. Nous en avons deux. Parce que je crois qu’en définitive, ce que nous demandons c’est d’avoir un outil de suivi, n’est-ce pas ? Je considère le fait de combiner les deux points en un seul point ou s’il faut les laisser séparés.

ROYAUME-UNI : Excusez-moi, je pense qu’en fait on demande deux choses différentes. Je voudrais savoir ce qu’en pensent les autres de toute façon. Je crois que l’utilité du premier paragraphe est liée au fait que même s’il s’agit d’une répétition d’un avis préalable, c’est une répétition opportune en ce sens que maintenant, nous avons le rapport des procédures ultérieures, c’est-à-dire on demande au Conseil d’Administration de nous présenter une mise à jour de ceci.

Le deuxième paragraphe dit qu’une manière de présenter cette mise à jour, c’est au moyen de l’outil de suivi ou d’un document ou quoi que ce soit. Je crois que les deux doivent être séparés. Bien sûr, cela dépend de l’interprétation des autres.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Nigel.

Le prochain orateur.

sur 5)

SUISSE : Bonjour à tous. J'ai changé mon dispositif et j'espère bien que maintenant, vous me voyez et que vous m'entendez mieux.

C'est un simple commentaire, ce n'est même pas un amendement à la proposition de Nigel et du Royaume-Uni qui me semble opportune et adéquate.

Il se peut que l'on puisse inclure cela sous la rubrique de suivi de l'avis du GAC parce que ce que nous faisons, c'est justement un suivi de l'avis de Montréal. Nous pourrions donc peut-être considérer cela, mais c'est à Nigel de le voir. Si c'est le cas, je crois que la première partie de l'avis serait un rappel de l'avis de Montréal ainsi qu'un rappel spécifique des recommandations qui sont des prérequis de forte priorité. Le suivi se trouverait là où l'on demande cet outil de suivi. J'espère que ce sera utile pour Nigel aussi. Je m'arrête là.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Jorge.

Avant de céder la parole à Kavouss, je veux demander à Nigel s'il trouve acceptable qu'au lieu d'écrire point 1, d'avoir une référence à l'avis pour assurer la cohérence par rapport au texte et que la nouvelle partie soit l'outil de suivi accordé avec le Conseil d'Administration lors de la réunion bilatérale. Qu'en pensez-vous ?

ROYAUME-UNI : Je suis Nigel Hickson.

sur 5)

FR

Oui Manal, je suis d'accord. Je crois que les idées sont très importantes et c'est un suivi, comme je l'ai dit tout à l'heure. Ceci prouve que je ne suis pas tout à fait capable de m'exprimer correctement bien sûr, mais c'est ce que Jorge a suggéré.

Voilà, merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci d'avoir confirmé. Merci Jaisha d'être d'accord là-dessus.

Kavouss, vous avez la parole.

IRAN : Merci beaucoup Manal.

Je crois qu'il faut voir cette première partie de manière prudente. Nous présentons notre avis au Conseil d'Administration que suite au débat entre le Conseil d'Administration et le GAC, on lui demande de mettre à jour le GAC sur les considérations en cours. Vous m'écoutez ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui. Excusez-moi de vous interrompre Kavouss. Je vous entends très bien, mais je vois que vous dites que le premier point doit être effacé.

IRAN : Effacez-le parce que vraiment, c'est quelque chose de gênant.

sur 5)

Quant à la deuxième puce, ce n'est pas un avis du GAC ; cela fait partie du communiqué du GAC au Conseil d'Administration, c'est-à-dire « En reconnaissant les attributions de quelques recommandations à l'organisation, etc., le GAC voudrait voir un tableau », ce n'est pas l'avis ; nous demandons un tableau. Ce n'est pas l'avis. Donc je ne crois pas que le paragraphe 2 soit un avis mais plutôt une demande qu'on fait au Conseil d'Administration pour faire cela. Nous sommes d'accord, oui, mais ce n'est pas un avis. Et les fondements devraient être modifiés parce que nous avons effacé le premier paragraphe et parce qu'il faut transférer le deuxième paragraphe ailleurs. Ce second paragraphe n'est pas un avis, un tableau. Ce n'est pas un avis pour identifier l'état des recommandations. Ce n'est pas un avis.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Kavouss.

Y a-t-il des réponses à ce qu'il a dit ? Nous allons faire un suivi de cet outil de suivi. Est-ce que vous voulez conserver cela dans la section de l'avis ou vous voulez le mettre ailleurs ? Enfin, quel que soit le cas, nous allons faire un suivi de cet outil. Bien sûr, cela sera en annexe du communiqué. Normalement, nous ajoutons les transcriptions.

SUISSE : Merci beaucoup Manal.

sur 5)

Excusez-moi si je n'ai pas été clair, si je ne me suis pas exprimé clairement auparavant. Si nous supprimons cette partie et que nous la déplaçons dans la partie du suivi de l'avis, je pense que cela sera plus clair. Je crois que « Selon l'avis du GAC... », tout ce paragraphe et le point 1 peuvent être intégrés dans une seule phrase où l'on fait référence à l'avis de Montréal. Donc l'action du GAC ici consiste à rappeler l'avis, et le point 2 concernerait le suivi. Je pense que l'on pourrait ainsi reconnaître ce suivi et bien sûr, nous rappelons cet avis qui est opportun et qui est important parce que nous voulons disposer de cet outil de suivi.

J'espère que cela aidera à clarifier ce point.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup.

Nigel d'abord. Mais je veux m'assurer du fait que lorsque nous parlons de l'avis de Montréal, nous faisons référence à d'autres correspondances que nous avons échangées avec le Conseil d'Administration. Donc: « En référence à cet avis et à la correspondance pertinente avec le Conseil d'Administration, nous rappelons ce qui suit... » Parce qu'autrement, nous allons faire référence à l'avis et cela va faire référence à la réponse à cet avis.

Nigel, vous avez la parole.

ROYAUME-UNI : Merci Manal.

sur 5)

FR

Voyons un peu. Cela devrait être satisfaisant pour tous. C'est un avis par consensus. Mais étant donnée l'importance de l'outil de suivi, il y a une situation où certaines recommandations sont un peu partout. Comme le Conseil d'Administration l'a dit hier, certaines recommandations présentent une certaine cohérence. Becky Burr a souligné certaines recommandations après en avoir débattu avec le Conseil d'Administration, avec l'organisation, il y en a même qui seront adressées à la GNSO. Mais ce tableau ou cet outil de suivi articule clairement où se trouvent les recommandations et je crois que cela est important parce que nous en serons à la prochaine réunion, à l'ICANN71 ou à l'ICANN72, nous n'allons plus nous rappeler quelles recommandations ont été considérées et lesquelles ne l'ont pas été et ce ne serait pas bon d'être étonnés de cela. D'ici quelques années, nous allons dire : « C'était quoi la recommandation 22 ? » ou « Qui a géré la recommandation 22 ? » Parce que cela doit se faire avant de commencer la prochaine série. Voilà donc l'utilité de cet outil. Je crois que nous sommes flexibles là-dessus, mais il faut dire quelque chose à propos de cela pour que nous soyons tous sur la même page.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Nigel. Je crois que nous sommes tous sur la même page maintenant. Donc si l'on tient compte de l'avis de Montréal et des communications subséquentes avec le Conseil d'Administration, nous faisons un suivi de cet outil de suivi. D'accord ? Il y a trois points

sur 5)

auxquels il faut se référer dans ce contexte : l'avis de Montréal, la correspondance ultérieure avec le Conseil d'Administration et les débats que nous avons tenus avec le Conseil d'Administration pendant la réunion ICANN70.

Jorge, vous avez la parole.

SUISSE :

Merci Manal.

Je crois que Fabien essaie de mettre cela par écrit. Je voudrais également signaler ce que le représentant du Canada disait dans le chat, c'est une exigence. Jusqu'à un certain point, ceci est lié à un moment, à savoir le 20 janvier 2020. Et avec le coronavirus, tout a beaucoup changé et le Conseil d'Administration ne considérerait pas toutes ces questions à ce moment-là. Je crois que cela a évolué en même temps que le communiqué de Montréal ne l'a pas fait.

Je crois que Fabien rédige correctement. Possiblement, il faudra le lire plus tard et revenir avec un texte consolidé pour le passer à la section de suivi si vous trouvez que cela est acceptable.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Jorge. Oui, je crois qu'on y est presque. Si c'est acceptable pour Nigel, on pourra le peaufiner un petit peu et voir si l'on peut se mettre d'accord.

Kavouss, allez-y s'il vous plaît.

sur 5)

IRAN :

Le texte doit être accepté non seulement par Nigel, mais par tout le monde je dirais. Je ne crois pas que ces points soient l'avis du GAC. On pourrait avoir quelque chose comme dans la partie de suivi comme avis préalable, pourvu qu'on dise clairement quel était l'avis préalable et que nous tenions compte de ces débats avec le Conseil d'Administration pendant la réunion ICANN70. Et je crois que ceci est plus pertinent pour la section de suivi.

Maintenant, si vous prenez cette situation, il y a deux canaux : un pour la GNSO pour que les recommandations deviennent des politique, puis l'avis du GAC. Cela n'est pas un avis. C'est de l'information, c'est une action. Alors je crois que ces points doivent être mis autre part dans la partie de suivi. Je ne vois pas clairement que ceci soit inclus dans l'avis du GAC. Et à vrai dire, ce n'est pas un avis consensuel parce que moi, je ne suis pas d'accord avec cela. Peut-être pourrait-on le mettre quelque part d'autre. Je n'ai aucun problème si c'était comme cela, on peut l'introduire dans la partie de suivi et dans la partie de déclaration ou n'importe quel point qui soit d'importance pour le GAC. On voit une action de la part du Conseil ; ce n'est pas l'avis du GAC. Il faut le supprimer de la partie de l'avis du GAC.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. Je crois qu'on avait accordé que le point 1 va passer sous la rubrique « Avis préalables du GAC ». C'est quelque chose qui a

sur 5)

été déjà accordé. On verra donc le texte final plus tard et pour l'outil de suivi aussi. Merci.

FABIEN BETREMIEUX : J'allais demander s'il ne serait pas utile de passer tout ce texte à une autre section et d'éliminer des références au Conseil d'Administration. Je crois que ce n'est qu'une suggestion pour pouvoir clarifier le contenu.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, s'il vous plaît.

On passe au suivi des avis précédents du GAC. On va éliminer le contenu du fondement. On va réduire le texte. Et l'idée, c'est que le débat soit plus simple.

IRAN : Le point 2 doit aussi être supprimé et introduit quelque part d'autre. C'est une information, ce n'est pas du tout un avis. On ne veut pas dégrader l'avis du GAC parce que la réputation de l'avis du GAC est très élevée et ceci n'est pas un avis, c'est une demande d'action, pas un avis, j'insiste.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss.

sur 5)

FR

Nous avons également accordé de faire le suivi d'autres questions traitées au cours des séances. Je ne sais pas si l'outil de suivi pourrait en être une, à savoir une option. Je suis flexible. Veuillez m'indiquer ce que vous trouvez le mieux et on va essayer de parvenir au consensus.

Maintenant, la section est déplacée pour suivre l'avis préalable du GAC. On a supprimé le fondement. On ajoute « Suivant l'avis du GAC de Montréal à l'ICANN66, la correspondance liée avec le Conseil d'Administration et les débats ultérieurs, le dernier du 23 mars au cours de l'ICANN70, le GAC... » Je crois que normalement, on parle du GAC au singulier – l'idée est d'être cohérents. « ... le GAC cherche une approche coordonnée pour ce qui est de la mise en œuvre des recommandations spécifiées par la révision de la CCT compte tenu du lancement potentiel d'une nouvelle série de gTLD. » On va supprimer le point 1.

Nigel, je vois que vous avez levé la main.

ROYAUME-UNI :

Je m'excuse d'interrompre, mais pour ce qui est des propos de Kavouss, voyons voir, j'aimerais – c'est ce que l'on a fait à d'autres occasions – laisser le point 2 entre crochets. Peut-être pourrait-on y revenir plus tard dès que l'on aura fini avec le suivi de l'avis du GAC.

Merci.

sur 5)

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Nigel. Alors, on va laisser ce texte entre crochets et on devra y revenir.

Maintenant, nous allons analyser quelles autres parties ont été importantes et qu'est-ce qu'il faudra aborder. Nous avons reçu de nouveaux textes de la part des États-Unis et je crois aussi de la Commission européenne – je crois qu'ils rédigeaient quelque chose. Fabien s'il vous plaît. Je m'excuse Fabien. Kavouss a levé la main encore une fois.

IRAN : Je ne suis pas d'accord avec la phrase entre crochets. Si vous mettez des crochets, mettez-les autre part, pas ici. Nigel, ceci n'est pas un avis. Vous avez de l'expérience, Nigel, vous avez travaillé de l'autre côté pendant de nombreuses années. Vous ne pouvez pas être d'accord avec cela.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je m'excuse mais ce n'est pas le moment.

IRAN : Pas entre crochets, mais le changer autre part. Il faut transférer ce texte autre part. Ce n'est pas l'avis. Je m'excuse Nigel, ce n'est pas l'avis.

sur 5)

FR

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Il faudrait accorder où il faudrait le mettre. Alors pour une question de temps, nous prenons note et on va y revenir. Mais pour l'instant, on est très en retard, on n'a plus le temps et nous n'avons pas encore analysé tout le texte. On le laisse comme cela et on y reviendra plus tard.

IRAN : Mais j'ai dit ailleurs. Ce sont des questions d'importance pour le GAC ; c'est cela l'autre partie. Pourquoi vous êtes en désaccord avec cela ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Alors vous proposez de changer le texte et de le mettre sous la rubrique questions d'intérêt pour le GAC ?

IRAN : Oui. Autre part signifie questions d'importance pour le GAC, mais pas l'avis. Je m'excuse si je ne me suis pas exprimé clairement.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Questions d'importance pour le GAC n'est pas le suivi, encore une fois. Je voudrais avancer. Les derniers commentaires sur cela.

SUISSE : Merci Manal.

Possiblement, je n'ai pas été bien compris par notre collègue de l'Iran. On a déjà enlevé ce texte de la section de l'avis. Voici la place correcte

sur 5)

où le mettre pour être sûr de garder la cohérence parce que les deux parties sont liées, alors il faudrait le laisser ici.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Jorge. Merci Finn d’avoir été d’accord avec le fait d’avancer dans notre travail.

On va voir où continuer la première lecture. Fabien.

FABIEN BETREMIEUX : Je crois qu’il nous faut encore faire des modifications sur la question de l’utilisation malveillante du DNS et des mécanismes de protection des droits et nous assurer que le texte avec l’ajout du Japon sous la rubrique « Abus du DNS », que ces modifications correspondent à ce qui a été débattu. Pourriez-vous confirmer que c’est correct ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, bien sûr. Fabien, merci de votre aide. Sous « L’utilisation malveillante du DNS : l’utilisation malveillante du DNS devrait être adressée en collaboration avec la communauté de l’ICANN et l’organisation ICANN avant le lancement de la deuxième série de nouveaux gTLD. Le GAC a également confirmé... » Je ne suis pas sûre à quoi on fait référence. « Le GAC a aussi confirmé dans la proposition du Japon l’importance de prendre des mesures pour que les registres, les bureaux d’enregistrement et les fournisseurs de service d’anonymisation et d’enregistrement fiduciaire respectent les dispositions contractuelles avec l’ICANN, y compris les audits. Et le

sur 5)

GAC recommande le développement des provisions de contrat applicables à tous les gTLD pour améliorer les réponses à l'abus du DNS. Le GAC reçoit avec plaisir l'institut récemment lancé sur l'utilisation malveillante du DNS et encourage une manière holistique d'aborder la question. »

IRAN :

Manal, normalement, on ne fait pas référence à des pays en particulier dans notre communiqué, Japon, Iran, etc., alors il faudrait supprimer la proposition du Japon. Il faudrait l'exprimer de manière plus générale, « a confirmé l'importance ou a confirmé la proposition de prendre des mesures », alors supprimer la mention du Japon. Je ne m'oppose pas au Japon, mais c'est une tradition de ne pas mentionner le pays. Puis, il faut voir la phrase « Le GAC propose le développement... » Je ne sais pas, « encourager », « inviter »... Je me demande si dans un autre communiqué on utilise ce mot « urge » en anglais. Peut-être qu'il y a le besoin d'accélérer le développement. Il faudrait modifier ce verbe vraiment : « Le GAC reçoit avec plaisir l'institut récemment lancé et encourage les efforts de la communauté.. » C'est nécessaire de mettre cela ? Voilà ma question : est-ce nécessaire ? Si nous sommes tous d'accord sur le fait que cela doit être holistique, pas de problème, mais je ne crois pas que nous devons faire référence à cela. Nous devrions peut-être parler d'une manière plus générale. Merci beaucoup de toute manière Fabien de votre intervention. Je crois que nous devrions dire « salue l'institut

sur 5)

récemment lancé pour l'étude ou l'enquête sur l'utilisation malveillante. » Qu'est-ce qu'un institut ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Parce qu'il y a un institut consacré à l'étude de l'utilisation malveillante du DNS et cela n'appartient pas à l'ICANN. C'est une initiative externe à l'ICANN.

IRAN : Mais institut veut dire autre chose. Institution ou institut ? Institut en français, on ne parle pas d'institut, on parle d'institution. « Institute » a un autre sens en anglais.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Kavouss, c'est le nom de ceci, c'est l'institut pour l'utilisation malveillante du DNS qui présente des cours ou des formations, etc.

IRAN : Mettez-le entre guillemets, « DNS Abuse Institute ». Mettez-le entre guillemets, un institut pour l'étude de l'utilisation malveillante du DNS. Mettez-le entre guillemets. Cela ressemble à l'anglais. Ce n'est pas « institute ». « Institute » a un autre sens en anglais, mais si c'est entre guillemets, c'est bien.

Et « encourage la communauté ou les initiatives de la communauté ou les efforts de la communauté pour gérer de manière coopérative l'utilisation du DNS », nous n'avons pas besoin de cette partie.

sur 5)

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je ne suis pas sûre. Pourquoi ne pouvons-nous pas encourager les efforts de la communauté pour aborder de manière coopérative les études ou les enquêtes sur le DNS ? Merci Fabien d'avoir partagé le lien de cet institut sur l'utilisation malveillante du DNS.

Je vois Nigel aussi sur le chat qui suggère de remplacer le mot « urge » en anglais, « demander instamment », pour « support » ou « soutien dans le développement des dispositions contractuelles proposées ». Alors : « Le GAC soutient l'élaboration des dispositions contractuelles proposées » au lieu d'utiliser le mot « urge » en anglais, « demander instamment ».

Y a-t-il des commentaires ? Êtes-vous tous d'accord sur les suppressions qui ont été proposées ? Olivier et Nigel. Vous êtes en mode silencieux.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je suis d'accord sur l'esprit de ce paragraphe, mais pour la partie qui est en bleu, je crois que ce que cela signifie, c'est que nous espérons que l'ICANN, les bureaux d'enregistrement et les fournisseurs d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire respectent les contrats, y compris pour les audits, etc. Mais je crois que nous devrions réviser plus tard ce texte pour voir si ce qu'il dit est clair.

sur 5)

FR

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Olivier. Je pense aussi que « confirmer », « confirmed » en anglais, n'est pas le mot le plus approprié. Je ne suis pas très sûre de ce que nous avons confirmé en premier.

Nigel et Laureen.

UNION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DES CARAÏBES : Nigel Cassimire de la CTU.

C'est établi que l'institut pour l'utilisation malveillante du DNS. C'est le nom qui est établi. Nous n'avons pas besoin de le mettre des guillemets, à moins que nous ne mettions des guillemets pour encadrer tous les noms propres qui apparaissent dans le communiqué.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Alors nous allons supprimer les guillemets.

Laureen, vous avez la parole.

LAUREEN KAPIN : Pour reprendre l'observation d'Olivier en ce sens que cette formulation devrait être améliorée, nous pourrions dire que : « Le GAC a mis l'accent... » Je suis d'accord en ce sens que « confirmer » n'est pas le mot le plus précis. « ... a mis l'accent sur l'importance de prendre des mesures pour garantir que les opérateurs de registre et tout le reste respectent les dispositions contractuelles dans les

sur 5)

FR

contrats avec l'ICANN. » Je crois que ceci sert à rendre la phrase plus fluide et plus précise.

Quant à la dernière phrase, « encourager les efforts ou les initiatives de la communauté pour travailler de manière coopérative face aux défis du DNS de manière holistique », je crois que c'était une suggestion faite en collaboration qui avait été marquée dans nos discussions avec le Conseil d'Administration, en ce sens que toutes les parties de la communauté doivent essayer de travailler ensemble sur cette question. Donc je propose que nous conservions ce texte.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Laureen.

Je vois que Jorge soutient ce que Laureen dit et ce que disait Nigel avant. Voilà, c'est une nouvelle main ?

FABIEN BETREMIEUX : Oui, une suggestion pour clarifier.

Il semblerait bien – et c'est à vous de le considérer – qu'au début du paragraphe, on parlait de la nouvelle série de nouveaux gTLD et la phrase fait référence aussi au respect des dispositions contractuelles. Je me demande donc si cette phrase ne serait pas mieux placée avant la dernière phrase pour nous assurer que les deux thèmes ne seront pas mélangés. Je ne suggère pas une modification du texte, mais une réorganisation du paragraphe à des fins de clarté.

sur 5)

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je crois que c'est une bonne proposition. Nous allons le regarder sur l'écran. Je vois que la Commission européenne soutient le maintien de la dernière phrase telle qu'elle l'est. Pouvons-nous montrer cette suggestion sur l'écran pour finir cette partie ?

Je vais relire ce paragraphe une dernière fois: « L'utilisation malveillante du DNS devrait être abordée en collaboration avec l'organisation et l'ICANN et la communauté avant le lancement d'une nouvelle série de nouveaux gTLD. Le GAC soutient le développement et l'élaboration des dispositions contractuelles proposées applicables à tous les gTLD pour l'amélioration des réponses face à l'utilisation malveillante du DNS. Le GAC salue l'institut récemment lancé appelé Institut concernant l'utilisation malveillante du DNS et encourage les initiatives de la communauté pour aborder ce problème. Le GAC met l'accent aussi sur l'importance de prendre des mesures pour assurer que les bureaux d'enregistrement, les registres et les fournisseurs de service d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire respectent les mesures dans les contrats avec l'ICANN, y compris les audits. »

Nigel, vous avez levé la main de nouveau ?

NIGEL CASSIMIRE : Non, c'était une ancienne main.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Chris s'il vous plaît.

sur 5)

ROYAUME-UNI : Chris Lewis-Evans du Royaume-Uni.

Nous pourrions dire peut-être « Le GAC salue... ». Nous pourrions mettre cette phrase « Le GAC salue... le lancement » à la fin comme si c'était la dernière phrase du paragraphe. Je crois que cela va être plus fluide.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Chris de cette proposition. Je crois, Fabien, vous avez mentionné qu'il y avait d'autres parties concernant les mécanismes de protection de droits qui dit : « Le GAC a révisé le rapport final sur les mécanismes de protection de droits RPM dans le PDP et il a discuté de la préparation pour fournir une contribution précoce pour le début du prochain PDP de l'étape 2 pour réviser l'UDRP. Le GAC a reconnu aussi les conséquences économiques dues au piratage en ligne et le besoin de prendre des mesures pour respecter les contrats de l'ICANN, y compris la diffusion de noms de domaine. »

Est-ce que vous avez des commentaires ? Je vois qu'il n'y a pas de commentaires. Il y a une autre partie importante que nous devrions lire maintenant.

Nigel du Royaume-Uni, vous avez la parole. Nigel, vous êtes toujours en mode silencieux.

sur 5)

FR

ROYAUME-UNI :

Excusez-moi.

Je me demande si ce paragraphe est celui dont nous avons parlé hier. Lorsque nous nous sommes entretenus avec Brian Beckham, il avait mentionné l'utilisé d'un document *white paper* où l'on parle des chiffres et des données, de ce que l'on a obtenu avec le RGPD. Je crois que c'est une bonne idée et cela n'a pas été proposé. Je voulais juste signaler cela. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Nigel.

Il y a Fabien maintenant, Olivier et Brian. Si vous voulez parler, vous me le faites savoir. Fabien, allez-y.

FABIEN BETREMIEUX :

Je voulais juste dire qu'il n'y a plus de texte de fond important. Nous attendons certaines contributions sur certains thèmes, mais je n'en vois pas maintenant sur le document. Nous avons reçu le rapport du groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international. C'est tout ce que je sais.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Fabien.

Maintenant, Olivier. Votre micro est désactivé.

sur 5)

OLIVIER BRINGER : Pour répondre à Fabien, par exemple cette partie, je ne sais pas si nous allons pouvoir l'envoyer dans les minutes qui viennent. Nous ferons de notre mieux.

J'ai un commentaire en plus dans la section sur l'utilisation malveillante du DNS et dans la section des nouveaux gTLD. Lorsque nous parlons de la résolution de la question de l'utilisation malveillante du DNS avant la prochaine série, si on lit le texte dans la section sur l'utilisation malveillante du DNS, il est clair que nous voulons bien résoudre ce problème avant la prochaine série. Pour le texte concernant la nouvelle série de gTLD, le texte est beaucoup plus prudent et moi, je préférerais que l'on se serve d'une formulation plus claire, d'un texte plus clair pour le premier paragraphe de l'utilisation malveillante du DNS pour ce qui concerne les gTLD. Comme vous voyez, il faut considérer si la mise en œuvre pourrait être menée à bien ; c'est un peu confus. Je me demande si nous ne pourrions pas avoir une version plus affirmative comme nous le disons dans le paragraphe sur l'utilisation malveillante du DNS.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Peut-être qu'il nous faudra travailler sur ce paragraphe, la mise en œuvre qui aura lieu...

Je vois que Kavouss a levé la main et Jorge aussi.

sur 5)

IRAN : Manal, je m’excuse, je suis désolé. Les gens ne suivent pas ce que l’on dit. On ne peut pas influencer la prochaine série de nouveaux gTLD avec l’utilisation malveillante du DNS. C’est comme si on introduisait un obstacle. Il faut aborder la question d’une manière plus simple, mais pas inclure la mise en œuvre d’une question sujette à une résolution. Je ne suis pas d’accord avec cela, absolument pas. En fait, je suis en désaccord.

Pardon, je n’ai pas fini. Je ne peux pas être d’accord sur le fait que la mise en œuvre de la prochaine série dépende de la mise en place des questions relatives à l’abus du DNS. Le Conseil a consacré beaucoup de temps à ceci et on ne sait toujours pas ce qu’est l’utilisation malveillante du DNS. On a dit qu’il fallait une définition, qu’il fallait travailler de manière conjointe. On pourrait aborder la question autrement.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Avez-vous des objections par rapport à la possibilité de supprimer ce paragraphe ?

IRAN : Non. Je veux éliminer toute condition pour la prochaine série ayant trait à l’utilisation malveillante du DNS.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. Je prends note de vos propos.

sur 5)

Et je vois qu'Olivier veut ajouter quelque chose sur la suppression.
Jorge s'il vous plaît.

SUISSE :

Merci Manal.

Je réfléchissais tout à l'heure sur cette condition et je crois que nous ne devrions pas aller au-delà de ce que l'on a abordé à Montréal. L'avis de Montréal était consensuel. Il y avait une condition exprimée et nous voyons dans la déclaration de minorité l'At-Large que ceci pourrait être transformé comme avis au Conseil d'Administration si on respecte les mêmes conditions. Ceci a été inclus dans le rapport du SSAC et il y a donc des parties de la communauté qui soutiennent ce que nous avons dit. Je crois qu'on ne devrait pas s'éloigner de cette position.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Jorge.

Je crois qu'il y a autre chose qui provoquait des problèmes, à savoir lorsque l'on parle d'aborder la question, je me souviens qu'on a parlé de la manière d'aborder la question dans sa totalité étant donné que c'est un développement en cours. Le texte proposé pourrait être modifié afin qu'il reflète la question de savoir que le thème est abordé, qu'il est en cours.

sur 5)

FR

Nigel dans le chat est d'accord avec Jorge. Et les Pays-Bas appuient la motion de Jorge.

OLIVIER BRINGER : Oui, c'est une nouvelle main. Mais à vrai dire, je suis pour les propos de Jorge. C'est justement ce que je voulais dire dans les points qui ont été mentionnés. Il faut nous ajuster à l'avis précédent, mais bien entendu, je suis ouvert à tout autre texte qui soit cohérent avec l'avis du GAC.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Olivier.

Un instant Kavouss s'il vous plaît.

Je veux également faire un suivi du GAC. Je vois que Susan est pour les propos de Jorge. Le Danemark appuie également les points mentionnés par rapport à la considération de ce sujet. L'Allemagne supporte les propos de Jorge. Et je crois qu'il y a eu peut-être un manque de communication avec le Conseil d'Administration. Si on dit qu'il faut aborder la question avant la première série, il faudrait voir s'il y a un point d'accord avec le Conseil d'Administration.

IRAN : Chère présidente, je n'ai pas dit que je m'oppose. Je suggère tout simplement un texte plus simple. Et la question de l'utilisation

sur 5)

malveillante du DNS devrait être abordée de préférence avant le début de la deuxième série. Là, on a inclus un adjectif qualificatif parce qu'on ne va pas parler à toute la communauté. Il faut respecter tout le monde et nous espérons être respectés également. Je crois qu'il faudrait dire que ceci devrait être abordé de préférence avant le début de la série ou quelque chose du genre.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. Je ne suis pas en désaccord, mais ceci n'est pas cohérent avec ce qui a été dit au préalable. Je crois que cela aurait peut-être un sens, mais je ne sais pas comment faire pour avancer.

Je vois qu'il y a des personnes qui sont pour ce texte, c'est-à-dire conserver le texte.

IRAN : On a dit que les superpouvoirs mentionnent ces conditions d'il y a trois ans qui sont différentes de celles d'aujourd'hui. Il faut nous adapter aux nouvelles conditions, il faut s'adapter au point de vue des autres. Moi, j'ai suggéré d'inclure un texte plus modéré, c'est-à-dire qu'il doit être abordé de préférence avant telle ou telle chose. On ne dit pas de ne pas mettre en place la série avant d'aborder quelque chose dont on ignore la manière de le faire, par exemple la question de l'utilisation malveillante. Alors le texte que je propose ne contredit pas tout ce qu'on est en train de dire, ce que dit l'Allemagne, le Danemark, la Suisse. Je suis d'accord avec tous mes collègues, mais je crois que ceci devrait être rédigé d'une manière plus modérée.

sur 5)

FR

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. Dans tous les cas, il faut être cohérent dans le même communiqué. Je crois que nous avons deux textes différents dans le même communiqué tel que la Commission européenne l'a signalé.

Susan.

ÉTATS-UNIS :

Merci.

Je voudrais signaler ce qui suit. Quant à la reconnaissance et le traitement du point de vue de la communauté, nous savons que des parties de la communauté comme l'ALAC ou le SSAC ont présenté des inquiétudes sur les séries ultérieures. Et aussi, ils ont signalé le manque de traitement de certains points. Je dois dire que nous, on a fait un ajout au texte et peut-être qu'on pourrait traiter la question comme résultat de ce que propose la Commission européenne.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci à la représentante des États-Unis. Vous proposez donc de lire le texte et d'avancer. Alors ce que l'on peut faire, c'est faire défiler la page et voir quel est le texte proposé dans le point « Suivi de l'avis préalable du GAC ».

Je vais le lire à haute voix : « En outre et à la lumière du rapport final des SubPro, le GAC a partagé les inquiétudes exprimées par la

sur 5)

communauté sur le fait de savoir s'il y a eu une évaluation adéquate des coûts-bénéfices de toute nouvelle série de nouveaux gTLD et souligne l'observation du SSAC dans ses commentaires par rapport au rapport final préliminaire des procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD de la GNSO qui signale qu'il y a une tension fondamentale entre les défis sur la sécurité, la stabilité et la résilience du DSN d'une part et les protection aux sauvegardes et autres mesures de protection d'autre part qui n'ont pas été abordées de manière adéquate. »

Merci à la représentante des États-Unis. Vous avez des commentaires à faire à la proposition de Susan ? Kavouss.

IRAN : Oui. Certains pays proposent des suggestions négatives. Ceci doit être bien traité. Il faut enlever ce qui est négatif et inclure une expression positive.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Kavouss, je vous prie, un peu de modération s'il vous plaît. Pourriez-vous nous dire quelle serait la proposition encore une fois ?

IRAN : D'accord, je vais lire. On dit : « Les enjeux de la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS... » et là, on pourrait dire « ... doivent être dûment abordés. »

sur 5)

FR

Manal, je vais toujours du côté positif, pas du côté négatif. Je n'accuse personne. Mais quand on aborde ou qu'on traite une question, il y en a qui ne font pas attention. Il faut dire les choses clairement. C'est aussi simple que cela.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Ceci, il faut le mettre entre guillemets. Je crois qu'on l'a copié d'un autre texte. Il faut mettre ce que l'on a accordé.

IRAN : Au lieu de dire « ... n'a pas été abordé de manière adéquate... », il faut exprimer la phrase de manière positive.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss mais je crois que ceci implique d'enlever les guillemets. Alors, je dois le relire.

Fabien, vous avez levé la main ?

FABIEN BETREMIEUX : C'était pour confirmer les contributions faites dans le chat. Le texte surligné ici est une citation d'une communication du SSAC. Il faudra peut-être conserver les guillemets.

sur 5)

IRAN : Il ne faut pas conserver les guillemets. On ne doit pas suivre les instructions du SSAC. Nous, on est le GAC et on doit décider d'enlever les guillemets. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Alors il s'agit d'une proposition pour éliminer les guillemets. Je crois que l'idée était de faire référence à quelque chose dit par le SSAC. « À la lumière du rapport final des SubPro, le GAC partage les inquiétudes exprimées par la communauté sur le fait de savoir s'il y a eu une évaluation appropriée des coûts-bénéfices et on signale l'observation du SSAC dans son commentaire sur le rapport de la GNSO. » C'est quelque chose que l'on a surligné par rapport à quelque chose de manifesté par le SSAC. Vous proposez de tout supprimer ?

IRAN : Non, nous devons supprimer le SSAC et nous devons dire : « le point de vue exprimé et qui doit être dûment approprié ou adéquat. » Nous n'avons pas à suivre la GNSO ou le SSAC ou l'ALAC. Nous sommes le GAC, un point c'est tout.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Voyons, vous dites que nous devrions enlever ce texte et faire apparaître ce texte comme si c'était le nôtre ?

IRAN : Croyez-vous que c'est acceptable ?

sur 5)

FR

ÉTATS-UNIS :

Merci Manal.

Je veux signaler ce qui suit. La raison pour laquelle nous avons demandé ce texte, c'est que nous pensons que ce texte met en relief une question importante. Je ne crois pas que cela signifie que nous sommes subordonnés au SSAC ou à une toute autre partie de la communauté. Je ne suis pas d'accord sur cet argument. Ce n'est pas une manière d'aller de l'avant.

IRAN :

Chers collègues, ce que j'ai dit est exactement ce que disent les États-Unis, mais avec un texte différent, avec une connotation différente. Nous sommes d'accord sur la notion, mais sans citer personne. Je ne veux pas des citations des communautés ici. Il faut exprimer les idées. Il faut aborder la question. C'est tout. Elle doit être dûment abordée sans mentionner le SSAC ou l'ALAC ou qui que ce soit. C'est cohérent par rapport à ce que les États-Unis demandent, mais sans citation.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss.

Je crois que ce point faisait référence aux inquiétudes exprimées par d'autres parties de la communauté ; voilà pourquoi la référence se trouve là. Mais si vous suggérez l'élimination des guillemets et le fait

sur 5)

de prendre l'idée sans faire référence aux autres parties de la communauté, le sens est différent. C'est une autre proposition.

IRAN : Oui, tel que cela était indiqué par d'autres communautés, sans mettre les guillemets. On fait référence au fait que cela aurait pu être fait par d'autres communautés ou d'autres unités constitutives sans mettre de guillemets. C'est ce que vous voulez et ce que les États-Unis veulent. C'est la même chose.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je vois qu'il y a un commentaire de Laureen qui dit que cela a du sens, le fait de faire référence à d'autres parties ou groupes de la communauté qui ont une expérience dans le domaine technique. Je crois que cela donne davantage de poids au point de vue du GAC.

Kavouss.

IRAN : Non, je ne crois pas cela. Il y a des gens qui continuent d'insister. Et ce que vous devez faire, c'est aborder cette idée que tel que cela est indiqué par d'autres communautés, on fait référence à telle chose mais on ne nomme pas les autres communautés et on ne met pas les guillemets.

Faites attention à ce que je dis parce que je fais partie de ce groupe. Je ne veux pas être exclus ni ignoré.

sur 5)

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Kavouss, vous n'êtes pas ignoré ou éliminé. Vous avez toutes les occasions d'exprimer votre point de vue, mais j'essaie de voir s'il y a un consensus du GAC par rapport à ce que vous dites et je veux voir s'il y a d'autres opinions différentes. Nous devons trouver une base commune à tous. Je vois que Vincent a levé la main. Nous avons le soutien de la France aussi. Laureen dit que le GAC n'est pas une île. Je vois aussi le soutien de la Commission européenne, de l'Inde, de l'Allemagne, des îles Cook. Et je vois aussi la Commission européenne et la Suisse qui demandent à avoir la parole. Olivier, vous avez la parole.

COMMISSION EUROPÉENNE : Oui, je l'ai déjà dit sur le chat, nous sommes pour cette référence à faire à une autre communauté qui est compétente en la matière. Mais, s'il faut que nous parvenions à une solution de compromis, nous pourrions ajouter cette rédaction avec une expression positive dont Kavouss parle et nous pourrions ajouter aussi une référence à cette déclaration du SSAC. Voilà ma contribution pour parvenir à un accord.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Olivier de la Commission européenne. Je crois que ce serait une approche constructive pour pouvoir avancer. Je vois que tout le monde est d'accord.

Jorge, vous avez la parole.

sur 5)

FR

SUISSE : Merci Manal. Je crois qu'Olivier a fait une proposition parfaite. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci.

Donc voyons un petit peu : « Sous le jour du rapport final des procédures ultérieures, le GAC partage les préoccupations exprimées par la communauté par rapport aux besoins. » Vous parliez Kavouss du besoin.

IRAN : « Le besoin d'évaluer de manière adéquate... »

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : « Le besoin d'évaluer de manière adéquate les coûts et les bénéfices de toute nouvelle série » et le reste tel qu'il l'est.

IRAN : Et la suppression des guillemets.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Non, cette partie n'est pas une citation du SSAC. C'est ce que vous avez dit.

sur 5)

IRAN : Oui, c'est cela. Et à la fin, on cite quelque chose. On fait référence au SSAC.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, exactement. Lorsque nous parlons du SSAC, nous devons respecter son texte. Lorsque nous exprimons la vision du GAC, c'est là que nous pouvons discuter de la formulation et ajuster et nous mettre d'accord sur les différentes options.

IRAN : Au lieu de « souligner », « indiquer ». Et « ...souligne tel que le SSAC l'indique dans son commentaire ».

Et pour la dernière partie, on n'a pas fait correctement la modification qu'il fallait, « doit être abordé de manière adéquate. »

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Kavouss, « n'a pas été abordé de manière appropriée » fait partie du texte du SSAC et c'est une citation. Nous ne pouvons pas le modifier. Kavouss, votre micro n'est pas activé.

Donc la partie surlignée, merci Fabien, est un fragment pris du texte du SSAC et nous ne pouvons pas le modifier. Nous pouvons le rédiger de manière plus légère lorsque nous parlons du point de vue du GAC. Merci la Commission européenne de la proposition que vous avez faite. Je crois que le texte qui est sur l'écran résout les deux points de vue.

sur 5)

Il y a Jorge et ensuite les États-Unis.

SUISSE : C'est une ancienne main, mes excuses.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Pas de problème.

Susan maintenant.

ÉTATS-UNIS : Merci madame la présidente.

On a suggéré que toutes les parties de la communauté ne sont pas tout à fait d'accord avec le SSAC, ce qui est bien. J'ose suggérer ce texte : « ... partage les soucis exprimés par une partie de la communauté sur le besoin d'évaluer de manière adéquate... » Je crois que c'est correct.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci les États-Unis.

Est-ce qu'il y a un autre point sur ce texte ?

IRAN : Oui. S'il vous plaît, mettez la citation du SSAC en italique et ensuite, mettez « citation SSAC » entre guillemets et vous fermez les guillemets.

sur 5)

FR

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je crois que l'italique se rapporte à la deuxième proposition et je ne comprends pas le reste.

IRAN : Après « rapport final », il faut mettre « début de citation » et après tout ce qui est en italique, ajouter l'expression « fin de citation ».

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : C'est ce qui est à l'écran.

IRAN : Non, il faut mettre l'expression légale « citation et fin de citation »

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Nous n'avons jamais fait cela.

IRAN : Oui mais il faut le faire parce que c'est la manière de faire cela légalement, « citation », « fin de citation ».

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Kavouss, croyez-vous que nous pourrions discuter de cela à la clôture. Toute question concernant le communiqué, le processus, le style du communiqué, quand nous proposons quelque chose de nouveau, il faut que nous en discutons pendant la séance de clôture.

sur 5)

Pour le moment, je veux savoir s'il y a d'autres commentaires sur le fond. Si ce n'est pas le cas, nous pouvons continuer.

Fabien, vous aviez fait référence à un texte du groupe de travail sur les droits de l'homme et je crois que nous avons aussi quelque chose qu'il faut résoudre encore. Commençons donc par le groupe de travail sur les droits de l'homme. Nous avons les trois dernières minutes. Nous aurons ensuite une pause et nous essayerons de perfectionner et de peaufiner tout cela au cours de la dernière séance.

Ici, on dit : « Les coprésidents du groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international, le HRILWG, ont présenté une mise à jour au GAC sur l'évaluation et le travail de mise en œuvre concernant la piste de travail 2 et ses recommandations sur la diversité et sur les valeurs fondamentales des droits de l'homme. Les membres de l'équipe du projet interfonctionnel de la piste de travail 2 de l'organisation de l'ICANN ont présenté une mise à jour au GAC sur la planification de la mise en œuvre de l'organisation en soulignant les priorités pour l'année fiscale 2021 et au-delà. Parmi les prochaines étapes concernant la mise en œuvre des recommandations, le groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international aura des consultations avec l'UNESCO pour explorer les indicateurs d'universalité pour l'internet émis en 2019 qui mesurent la manière dont les éléments de diversité, de handicap, de langue et de droits de l'homme entre autres sont représentés dans l'environnement de l'internet dans chaque pays.

sur 5)

FR

Le groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international continuera à faire des rapports réguliers au GAC et à ses leaders au moyen de l'outil de suivi du GAC. Les coprésidents du groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international ont répété l'appel aux volontaires du GAC pour participer au travail de mise en œuvre de la piste de travail 2, que ce soit en faisant partie de ce groupe de travail ou par des contributions à la mise en œuvre d'un groupe différent de recommandations. »

Est-ce qu'il y a des recommandations ? C'est une nouvelle main, Kavouss ? S'il n'y en a pas... Excusez-moi Kavouss, je vois que votre micro est désactivé. S'il n'y a pas de commentaires, c'est l'heure de clôture de la séance et nous méritons bien une pause.

Je vous demande donc de revenir à la salle du GAC à 13 h 30 heure de Cancún pour la dernière heure consacrée à la rédaction du communiqué du GAC dont j'espère qu'elle pourra avancer et que nous pourrons finir. Merci à vous tous. Nous nous revoyons.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]